

Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

52040 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2020 aux collèges publics

CP/2020/376

Service chef de file:

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé:

Le présent rapport propose à la Commission Permanente des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics, pour faire face à leurs besoins. Il est par ailleurs proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre le collège Albert Camus de Soufflenheim et le Département du Bas-Rhin.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des dotations complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION D'EQUIPEMENTS DES RESTAURATIONS SCOLAIRES

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 1, une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 20 312,70 €, afin de couvrir les frais de réparation des équipements des restaurations scolaires.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE LA VIABLISATION ET DE L'ENTRETIEN

La dotation de viabilisation couvre le frais de chauffage, d'électricité et d'eau. Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer aux collèges publics figurant en annexe 2 du présent rapport une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 42 294,79 €.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire de la COVID-19 ayant entraîné la fermeture des demi-pensions des collèges et l'achat d'équipements et de produits destinés à répondre au protocole sanitaire ont généré des dépenses exceptionnelles imprévues qui pèsent de manière

sensible sur le budget des établissements.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 2, une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 54 133,65 €, afin de couvrir les surcoûts de dépenses liées à la crise sanitaire.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE REMBRANDT BUGATTI MOLSHEIM DANS LE CADRE DE LA TELERESTAURATION DES REPAS

Depuis la rentrée 2020, le collège Rembrandt Bugatti de Molsheim est télé restauré par le Lycée Henri Meck.

Le collège a adressé une demande pour la prise en charge d'équipements de cuisine complémentaires.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer au collège Rembrandt Bugatti une dotation de fonctionnement complémentaire de 27 235,99 € pour couvrir les dépenses liées à l'achat de divers équipements complémentaires pour le service de restauration.

6. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DES MISSIONS DES REFERENTS HANDICAPS

En vue d'assurer les missions de référent handicap, en lien avec la direction des services départementaux de l'Education nationale, le Département du Bas-Rhin a décidé de verser aux collèges publics, figurant en annexe 4, une dotation complémentaire de fonctionnement, garantissant ainsi tous les moyens matériels et informatiques nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Le référent handicap contribue sur son secteur d'intervention à l'accueil et à l'information de l'élève ou de ses parents (organisation de réunions d'équipe de suivi de la scolarisation – élaboration du projet personnalisé de scolarisation – évaluation)

Deux types de versement sont proposés :

- un forfait de 438 € pour couvrir les dépenses de photocopies et de timbres
- un forfait de 388 € pour couvrir frais de timbres.

Il est proposé à la Commission Permanente de prendre de prendre en charge ces frais de fonctionnement pour les collèges de Wingen sur Moder (388 €) et de Marckolsheim (146€, sur 4 mois), soit au total $534 \in$.

7. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE JEAN MONNET A STRASBOURG POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA CITE SCOLAIRE JEAN MONNET

Les élèves du collège Jean Monnet utilisent le gymnase de la cité scolaire pour la pratique de l'EPS. Par manque de créneaux disponibles, les lycéens sont contraints de se rendre dans les installations sportives de la Ville de Strasbourg. La location de des installations

sportives génère des dépenses pour le Lycée.

Afin de permettre aux collégiens de poursuivre la pratique de l'EPS dans l'enceinte de la cité scolaire, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer au collège une dotation de fonctionnement complémentaire de 8 674 € pour 2020. Ce montant, calculé au prorata du nombre d'heures réalisées par le collège et le lycée en 2019, fera l'objet d'un reversement au lycée.

8. PROPOSITION DE DOTATION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LE COLLEGE DE L'EICHEL A DIEMERINGEN AU TITRE DES FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES VERS LE CONSERVATOIRE DE SARREGUEMINES

Dans le cadre de l'enseignement musical, le collège de Diemeringen expérimente la continuité des classes-orchestres.

La motivation et l'assiduité d'élèves de 4ème et de 3ème du collège de l'Eichel de Diemeringen ont permis leur inscription en Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM). Cet enseignement musical, enjeu phare pour ce territoire, nécessite une scolarisation partielle au conservatoire de Sarreguemines avec un déplacement le mercredi matin.

Les frais de scolarisation sont pris en charge par l'Education nationale et la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue.

Concernant les dépenses liées au déplacement des élèves vers le conservatoire de Sarreguemines, le collège de l'Eichel sollicite une aide financière de 6 696 € pour couvrir les frais de transport en bus des élèves entre le collège et le conservatoire durant l'année scolaire 2020/2021.

Il est proposé à la Commission Permanente de donner une suite favorable à cette sollicitation et d'attribuer au collège de l'Eichel de Diemeringen une dotation de fonctionnement exceptionnelle de 6 696 € pour ces déplacements, pour l'année scolaire 2020/2021.

9. APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS EN VUE D'EXPERIMENTER UNE NOUVELLE FORME DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE ALBERT CAMUS DE SOUFFLENHEIM

Construire l'avenir des jeunes Bas-rhinois est une préoccupation essentielle du Département du Bas-Rhin. Si l'école, lieu d'apprentissage et d'acquisition de connaissances, joue un rôle fondamental de socialisation et d'ouverture sur le monde, le Département du Bas-Rhin en couvrant des champs plus larges, donne aux collèges des opportunités pour offrir aux jeunes de nouvelles perspectives.

Soucieux de toujours proposer un accompagnement de qualité et des solutions opérationnelles, le Département du Bas-Rhin et le collège Albert Camus souhaitent expérimenter une nouvelle forme de partenariat basé sur la responsabilité de chacun, de la confiance réciproque et d'une vision pluriannuelle des besoins.

Le projet d'établissement du collège Albert Camus, qui repose sur des orientations nationales (loi d'orientation) et académiques (projet académique), rejoint en grande partie les orientations et enjeux retenus par le Département du Bas-Rhin dans le rapport « Ambition collèges » adopté en mars 2017.

Dans la convention d'objectifs et de moyens il est proposé de retenir les ambitions partagées suivantes et de préciser par la suite les moyens à mettre en œuvre :

- Apporter aux collégiens les atouts nécessaires pour les préparer à leur vie d'adulte,
- Faire des collégiens les citoyens de demain,
- Ouvrir les collégiens aux enjeux de la transition énergétique et du développement durable
- Apporter à l'établissement les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat expérimental

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre le collège Albert Camus de Soufflenheim et le Département.

Code enveloppe bubgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
1172	65-65511-221	11 552 600,00 €	214 352,97 €	159 881,13 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 159 881,13 € :

- 20 312,70 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics figurant en annexe 1 ;
- 42 294,79 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaires de viabilisation, d'entretien en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;
- 54 133,65 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire des collèges publics figurant en annexe 2 ;
- 27 235,99 € pour l'acquisition de divers équipements destinés au service de restauration du collège Bugatti de Molsheim ;
- 534 € pour le fonctionnement des missions de « référent handicap » des collèges de Wingen sur Moder (388 €) et de Marckolsheim (146 €) ;
- 8 674 € pour l'utilisation par les collégiens pour l'année 2020 des installations sportives de la cité scolaire Jean Monnet ;
- 6 696 € pour les frais de transport des élèves du CHAM du collège de l'Eichel de Diemeringen ;
- approuve les termes du projet de la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre le collège Albert Camus de Soufflenheim et le Département du Bas-Rhin ;
- autorise son Président à signer cette convention dont le projet est annexé à la présente

Strasbourg, le 23/10/20 Le Président du Conseil Départemental

Y

Frédéric BIERRY